

## AVIS PUBLIC

Édition du 22 juin 2019

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0859-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0859-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les structures de déneigement de camions, de clarifier diverses dispositions relatives à l'affichage et d'autoriser les lave-autos manuels dans la zone commerciale GJ14C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP08-2019 et SP08-2019 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 juin 2019.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 13 juin 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 22 juin 2019.

La greffière adjointe,



M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal, *La Voix de l'Est*,  
édition du 22 juin 2019;
2. affiché au bureau de la municipalité, le 21 juin 2019.

La greffière adjointe,



M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe